

BEAUMONT-LOUESTAULT

Le montant des subventions aux associations voté

Le conseil municipal de Beaumont-Louestault s'est réuni lundi 22 juin.

Associations. Le premier point abordé par les élus a concerné les subventions 2026 versées aux associations. Les montants attribués sont basés sur ceux de 2025. Toutefois, la maire a précisé que la priorité avait été donnée aux associations communales, ce qui a permis d'augmenter les aides accordées à certaines d'entre elles.

Ainsi, le montant total des subventions s'élevait à 3.350€ en 2025, contre 4.750€ en 2026. À titre d'exemple, l'association Au Poirier Savant se voit attribuer une subvention de 380€, Sport forme 280€, le comité des fêtes 800€, La Lyre 1.000€, le Yoga 300€ et les Vagabonds Beaumontois 330€. La délibération a été adoptée avec une voix contre et une abstention.

École. L'école privée Sainte-Jeanne-d'Arc de Neuillé-Pont-Pierre avait formulé, en 2025, une demande de versement d'un forfait communal. Quatre enfants de la commune sont concernés. La maire a précisé que cette demande ne répondait pas aux critères prévus par la réglementation (absence de restauration scolaire ou de garderie périscolaire dans l'école de la commune, problème de santé, etc.) et qu'elle ne souhaitait donc pas y apporter une suite favorable. Les élus ont voté à l'unanimité contre cette demande.

Intercommunalité. La maire a informé les élus qu'un avis devait être rendu sur le projet de PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) de la communauté de communes Gâtine-Racan. Le PLUi concerne les dix-neuf communes du territoire et a pour objectif de définir, pour chaque parcelle, les conditions d'aménagement et de construction. Un commissaire enquêteur sera présent en septembre, durant deux mois. Les élus ont émis à l'unanimité un avis favorable.

Urbanisme. À l'issue d'une enquête publique, un chemin rural communal devra changer de statut pour devenir une parcelle privée, car il sera intégré au terrain accueillant le projet agrivoltaïque. La délibération a été votée à l'unanimité.

Commissions. À la suite de la démission d'un élu, la composition des commissions municipales et communautaires a été modifiée. Voté à l'unanimité.

Transfert automatique du pouvoir de police. Il a été demandé à la communauté de communes de prendre ce pouvoir, notamment pour la circulation et le stationnement des gens du voyage. Le conseil, à l'unanimité, a refusé le transfert du pouvoir de police du maire à la communauté de communes.

En Rue libre les 10 et 11 juillet

Questions diverses. Un élu a demandé s'il était possible d'utiliser l'église comme refuge climatique lors des épisodes de canicule. La maire a précisé que l'église de Beaumont-la-Ronce pourrait être ouverte de 10h à 18h. Il a également été suggéré que l'éclairage public soit maintenu en fin de soirée lors des fortes chaleurs afin de permettre aux habitants de se promener plus tardivement. La demande a été faite auprès du SIEL (Syndicat intercommunal d'électricité). Enfin, le festival En Rue libre se déroulera les 10 et 11 juillet prochains.